



Indexation pension alimentaire et baisse de celle-ci !

Par **Micka64**, le **21/11/2009** à **22:34**

Bonjour, rnrnJ'ai un doute sur l'indexation de la pension alimentaire. rnJe suis séparée du père de mon enfant.rnrnLe jugement date du 27 novembre 2002, l'ordonnance demande l'indexation de la pension le 1er novembre de chaque année suivant l'indice hors tabac des prix à la consommation des ménages urbains - Série France entière et la première fois le 1er novembre 2003. Celle-ci a été réévaluée chaque années.rnrnAujourd'hui, suivant la base de calcul sur le site du Service Public, la pension passe de 119,46 euros à 119,02 euros. Soit une baisse de 44 centimes.rnrnMa question est la suivante : Le montant de la pension alimentaire peut-il diminuer ? Quelle somme le père de mon enfant doit-il me faire parvenir : 119,46 euros ou 119,02 euros ? rnrnMerci de votre aide ;)rnrnBonne journée.